



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS
97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU 17 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept mars à vingt heures,

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY, président.

Étaient présents : M.LAUNAY Jean-Paul, M. GAUTIER Daniel, M .PAYSANT François, Mme LANGLET Catherine, M.DI MASCIO Robert

Procurations : Mme DEBRAY Christine à M.DI MASCIO Robert, M.LEFRANCOIS Jean-Luc à Mme LANGLET Catherine

Absents : M.LEFRANCOIS Jean-Luc, Mme DEBRAY Christine, M.THOMAS Jean, Mme LEGRIS Albane

Secrétaire de séance : M.DI MASCIO Robert

Date de convocation : 10 mars 2014

Date d'affichage : 20 mars 2014

En exercice : 9

- présents : 5

- Votants : 7

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour :

- 1- Participation financière pour le règlement d'une facture EDF et une facture d'eau
- 2- Participation financière pour le règlement d'une facture d'eau
- 3- Renouvellement de bail terre agricole située à Longueville
- 4- Renouvellement convention avec ENDERED pour CAP transports
- 5- Aides alimentaires dans le cadre du secours d'urgence
- 6- Aide au titre d'un hébergement d'urgence
 - Épicerie sociale : fréquentation de janvier à mars 2014

2014-03-01 Participation financière pour le règlement d'une facture EDF et une facture d'eau

Monsieur LAUNAY Jean-Paul, président du C.C.A.S. expose aux membres du C.C.A.S. présents que Monsieur GAUTIER a été saisi d'une demande d'aide financière pour le règlement d'une facture d'EDF et une facture d'eau concernant une personne domiciliée à Donville les Bains. Cette donvillaise reste redevable de 98,57 € envers l'EDF et 191.37€ pour la facture d'eau. Malgré le quotient familial (322€) légèrement supérieur à celui fixé en délibération du 26/09/2012 et étant donné les difficultés rencontrées, Monsieur Le Maire propose aux membres du CCAS de participer à hauteur de 50 € pour la facture d'eau et 50€ pour la facture d'électricité.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident **à l'unanimité** d'accorder la participation CCAS à hauteur de 50€ pour la facture d'eau et 50€ pour la facture d'électricité.

2014-03-02 Participation financière pour le règlement d'une facture d'eau

Monsieur LAUNAY Jean-Paul, président du C.C.A.S. expose aux membres du C.C.A.S. présents qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour le règlement d'une facture d'eau concernant un donvillais. Son quotient familial (207€) est en dessous de celui fixé en délibération du 26/09/2012. Ce donvillais travaille à l'épicerie du camping l'été et ses faibles revenus ne lui permettent pas d'assumer ses factures. Il doit en outre 340€ d'assurance voiture. Le secours catholique, le secours populaire et la croix rouge ont été également sollicités. Monsieur LAUNAY propose aux membres du CCAS de participer à hauteur de 80 € pour la facture d'eau

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident **à l'unanimité** d'accorder la participation CCAS à hauteur de 80€ pour la facture d'eau.

2014-03-03 Renouvellement de bail terre agricole située à Longueville

Le bail de la terre agricole appartenant au CCAS située à Longueville et exploitée par un habitant de Longueville est arrivé à échéance le 29 septembre 2013. Une lettre a été adressée à ce monsieur pour savoir si celui-ci veut continuer à louer cette parcelle. Il souhaite toujours exploiter le terrain.

Le bail étant renouvelé à compter du 30 septembre 2013, il est proposé de fixer le montant de la location annuelle à 140.00 € (cent quarante euros)

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident **à l'unanimité** de renouveler le bail de la terre agricole située à Longueville.

2014-03-04 Renouvellement convention avec ENDERED pour CAP transports

Chèques d'Accompagnement Personnalisé Transport (CAP Ticket Service)

Monsieur LAUNAY Jean-Paul président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention avec le groupe EDENRED et l'attribution des **Chèques d'Accompagnement Personnalisé Transport** CAP Tickets Service, selon les critères de ressources suivants :

PERSONNES SEULES – Sur la ligne Revenu Imposable :

TRANCHE 1 :	0 à 8993 €
	38 Tickets à 1,50 €
TRANCHE 2 :	8994 à 10492€
	24 Tickets à 1,50 €
TRANCHE 3 :	10493 à 11 998
	20 Tickets à 1,50€

COUPLES – Sur la ligne Revenu Imposable :

TRANCHE 1 :	0 à 10 500 €
	43 Tickets à 1,50 €
TRANCHE 2 :	10 501€ à 12 450 €
	30 Tickets à 1,50 €
TRANCHE 3 :	12 451 à 14 400 €
	25 Tickets à 1,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident **à l'unanimité** de renouveler la convention avec EDENRED pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

2014-03-05 Aide alimentaire au titre du secours d'urgence

Monsieur Jean-Paul LAUNAY, président du C.C.A.S. expose aux membres du C.C.A.S. présents qu'il a été saisi d'une demande d'aide alimentaire la veille d'un week end. Une femme et sa fille de 5 ans se sont retrouvées à la rue sans nourriture. Un bon d'achat au magasin Casino d'un montant de 50 € lui a été délivré dans le cadre des secours d'urgence. Un donvillais est venu solliciter une aide alimentaire un vendredi pour pouvoir manger le week end, l'épicerie sociale ne rouvrant que le mercredi. Un bon d'achat de 20 € au magasin Casino lui a été délivré.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent ces aides.

2014-03-06 -Aide au titre d'un hébergement d'urgence

Monsieur Jean-Paul LAUNAY, président du CCAS expose aux membres du CCAS présents qu'il a été saisi d'une demande d'hébergement d'urgence pour une femme et sa fille de 5 ans. Celle-ci s'est retrouvée à la rue sans solution d'hébergement. Monsieur GAUTIER leur a réservé une chambre d'hôtel pour 4 jours pour un montant de 366.50€ dans le cadre du secours d'urgence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent cette aide.

2014-03-07 – convention avec présence verte pour la gratuité de l'installation de la téléalarme

La convention de partenariat permet aux abonnés de Présence verte de bénéficier de la gratuité des frais de mise en service .Elle permet au partenaire d'effectuer une démarche sociale envers ses ressortissants, sans supporter des frais administratifs et techniques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent la signature de cette convention

Questions diverses

- Fréquentation de l'épicerie sociale de janvier à mars 2014

type famille	janvier	février	mars
Fam 1	16	19	12
Fam 2	8	11	8
Fam 3	3	5	4
Fam 4	2	2	
Fam 8	1	1	1
Total Familles	30	38	25
Nbre Pers	57	72	48

Le conseil prend acte de l'information

La séance est levée à : 20h45
Donville les bains le,
Le secrétaire de séance,
DE MASCIO Robert

